

Il est prouvé que les rapports touchant les infurections dans la Guadeloupe sont faux. Cette île et la Martinique, sont tranquilles; et leurs habitans semblent disposés à accorder les droits de Citoyens aux gens de couleur.

P O L O G N E.

L'Ambassadeur Ruffien à la Cour de Pologne a remis à la Diète une déclaration au nom de l'Impératrice, datée de Varsovie le 18 de Mai 1792, par laquelle elle déclare son dessein d'obliger les Polonois par les armes à reprendre leur première constitution, ce qu'elle appelle rendre les droits et privilèges de la république. Elle dit qu'elle a ordonné à une partie de ses troupes d'entrer pour cet effet dans la Pologne.

V A R S O V I E., 26 Mai.

Le grand coup que nous espérons depuis si long tems est enfin frappé. La Russie voyant la guerre déclarée entre l'Autriche et la France, et voyant que vraisemblablement elle seroit requise de remplir ses engagements avec la première de ces deux puissances, a déclaré ses intentions, qui sont de renverser la présente constitution de la Pologne, et de lui donner un Gouvernement qui lui convienne à elle-même. Il a été délivré à notre Gouvernement une déclaration sur ce sujet, en date du 18 de ce mois, contenant 12 pages en Polonois, en François et en Ruffien. Cette déclaration annonce l'entrée des troupes Ruffiennes dans la Pologne, et la formation d'une nouvelle confédération. La guerre est conséquemment déclarée. La République, assurée que toute l'Europe est convaincue qu'elle n'a ni mérité ni provoqué cette guerre, a pris des mesures pour suppléer au manque de forces, et entr'autres résolutions adoptées par la Diète, il a été rendu un décret le 11 de ce mois, intitulé, Mesure pour une concurrence raisonnable des Citoyens pour la défense du pais en général, lequel porte en substance, que quiconque souffrira dans la présente guerre par les incurfions des ennemis, sera indemnisé par une contribution de toute la nation, conformément au Rapport d'un Comité extra-ordinaire, qui sera appointé pour examiner leurs réclamations; mais les Polonois qui sont rebels et traitres à leur patrie, forfaitont leurs biens et subiront la mort qu'ils méritent.

Des avis du 25 Mai font mention que le Prince Poniatowski avoit pris un corps de 2000 hommes la majeure partie Cossacs appartenant à l'Ex-général Pottock, avec un attirail de leur artillerie. Que d'autre part les Ruffiens avoient entré dans l'Ukraine Polonoise au nombre de 6000; que la plus parfaite unanimité régnoit parmi les Polonois, et que le Roi de Pologne devoit prendre le commandement en chef de l'armée.

GUERRE ENTRE LES FRANÇOIS ET LES AUTRICHIENS.

Opération des Puissances Belligerantes.

Les troupes du Roi de Prusse se sont mises en marche de Magdebourg. Elles consistent en 50.000 hommes. Le Roi fera une courte visite dans ses territoires nouvellement acquis à Auspath et Bareith, de là il doit aller à l'Electorat de Trèves, et joindre son armée.

Les troupes du Roi de Hongrie sont en marche pour les frontières; et quand elles seront assemblées, elle seront composées de 80.000 hommes.